LA FAMILLE GRAULLÉ À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

GRAULLÉ Charles :

- Le 26 juin 1588, devant Yves Denis, notaire à Auxerre, en présence de l'honnête homme Jacques Desprez (qui a signé) et du cordonnier Gaspard Chapelle, demeurant tous deux à Auxerre, est comparu François Graullé (ou Groslé), maître joueur d'instruments en ladite ville d'Auxerre, représentant Louis Loppin, Nicolas Loppin et son fils Charles Graullé (ou Groslé), eux aussi joueurs d'instruments, lequel a été engagé avec ses trois associés par le bâtonnier et les procureurs de la confrérie de Saint-Jacques à Auxerre, moyennant la somme de quatre écus soleil, ceci pour jouer de la musique le 25 juillet 1588 (jour de la fête de saint Jacques le Majeur), ainsi que la veille lors des vêpres [AD 89, E 479].
- Le 29 octobre 1588, devant Yves Denis, notaire royal à Auxerre, en présence d'Etienne Moreau, sont comparus les quatre honorables hommes François Graullé, Louis Loppin (ou Loupin), Charles Graullé et Nicolas Loppin (ou Loupin), tous joueurs d'instruments demeurant à Auxerre, lesquels ont été engagés pour la somme de huit écus soleil par maître Eusèbe Légeron, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre, ceci pour jouer lors de son banquet de noces devant avoir lieu en ladite ville d'Auxerre le premier lundi suivant le jour de la Saint-Martin (ou lundi 14 novembre 1588), ainsi que la veille au souper et le lendemain dudit banquet [AD 89, E 479].
- Le 21 novembre 1588, devant Yves Denis, notaire royal à Auxerre, en présence de Pierre Bonneau, sont comparus François Graullé, Charles Graullé, Louis Loppin et Nicolas Loppin, tous joueurs d'instruments en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont été engagés par Claude Huot et maître Lazare Colas, domiciliés à Voutenay, pour aller jouer sur place le jour de la fête de Saint-André (30 novembre 1588), ainsi que la veille au soir et le lendemain, ceci pour le prix de sept écus d'or soleil en plus de la nourriture et du logis audit lieu de Voutenay [AD 89, E 479].

GRAULLÉ François :

- Le 4 juin 1554, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé messire Jean Courseron (ou Corseron), prêtre, dont le corps a été inhumé ensuite en l'église auxerroise de Saint-Regnobert en présence de François Graullé (qui a signé ainsi) [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 13 mai 1556, devant (Nicolas) Royer, notaire à Auxerre, en présence de Jacques Charretier, praticien à Vallan, et du clerc auxerrois Sébastien Baubert, sont comparus six joueurs d'instruments nommés Jacques Titou, Jean (Siret dit) Bidelet (ou Bizelet), Jacques (Siret dit) Bidelet (ou Bizelet), Claude (Siret dit) Bidelet (ou Bizelet), François Graullé et Bon Titou, tous domiciliés à Auxerre, lesquels ont passé entre eux un contrat d'association d'un an prenant effet le jour même, promettant de partager à parts égales tous les profits pendant ladite période et de jouer ensemble aussi bien à Auxerre qu'en dehors [AD 89, E 479].
- Le 27 septembre 1556, devant (Nicolas) Royer, notaire à Auxerre, en présence de Sébastien Baubert et de Pavas Marie, domicilié à Fleury, sont comparus six joueurs d'instruments nommés Jacques Titou, Jean Siret (dit Bidelet), Jacques Siret (dit Bidelet), Claude Siret (dit Bidelet), François Graullé et Bon Titou, domiciliés à Auxerre, lesquels ont passé un marché avec Pierre Giraudeau, marchand résidant en ladite ville, promettant de jouer tous ensemble pour lui le lundi 9 novembre suivant, jour de la « *fête et solennité* » dudit Pierre Giraudeau, ainsi que la veille au soir, et de jouer à trois le lendemain pendant toute la journée, ceci moyennant le prix de 18 livres tournois à payer le mardi 10 novembre et la fourniture, à chaque joueur, d'un bonnet raisonnable et d'une livrée [AD 89, E 479].
- Le 17 juillet 1560, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du maçon Jean Panier (ou Panée) et du clerc Jean Royer, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus Léonard Jourdran, bâtonnier de la confrérie Saint-Jacques fondée en l'église auxerroise des Jacobins, et Jean Bourdin, Jean Boivin et Denis Véroullet (ou Vézollet), tous trois confrères en ladite confrérie, lesquels ont engagé Jacques Titou, François Bonneprise (ou Bonneprinse), François Graullé (ou Graulé) et Bon Titou, joueurs d'instruments à Auxerre, à qui ils ont demandé de jouer de la musique pendant trois jours consécutifs, à savoir la veille de la fête de Saint-Jacques, pendant les vêpres, puis le jour de cette fête (25 juillet), pendant toute la journée, et le lendemain, pendant toute la journée également, ceci pour le prix de 7 livres tournois [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 213].
- Le 13 avril 1562 (après Pâques), devant (Nicolas) Royer, notaire royal à Auxerre, en présence de l'honorable homme Jean Prévost, marchand vivant à Auxerre, et du maçon auxerrois Jean Panier, sont comparus Jacques Titou, François Bonneprise, Jacques (Siret dit) Bidelet, François Graullé (ou Groslé) et Bon Titou, joueurs d'instruments résidant à Auxerre, lesquels ont passé un marché avec l'honorable homme Germain Rousselot, marchand exerçant en ladite ville d'Auxerre, promettant tous de le réveiller en musique avec trois aubades le jour de ses noces, prévues le 28 avril suivant, puis de jouer pour lui toute la journée du mariage, la prestation musicale devant commencer la veille à quatre heures du soir, lors du souper, et continuer le lendemain des épousailles, ceci moyennant le prix de huit écus d'or au soleil, dont trois écus versés sur le champ et le reste à payer le lendemain de la fête [AD 89, E 479].
- Le 23 novembre 1566, devant maître Petit, notaire à Auxerre, ceci en présence de Laurent Bonnard et de Jean Gillet, sont comparus les joueurs d'instruments Jacques Titou, Bon Titou (qui a signé ainsi), Jacques Siret dit Bidelet, François Graullé et Jean Titou, vivant tous à Auxerre, lesquels ont passé un marché avec l'honorable homme maître François Thomas, notaire et tabellion royal en ladite ville d'Auxerre, pour la somme de huit écus d'or au soleil, promettant de jouer pour lui toute la journée à l'occasion d'un festin offert par lui lors de la fête de Saint-Hilaire (le 14 janvier 1567), ainsi que la veille au souper et le lendemain du festin [AD 89, E 479].
- Le 10 janvier 1570, devant François Thomas, notaire à Auxerre, en présence de Germain Collot et de Louis Loppin (ou Loupin), domiciliés à Auxerre, sont comparus Jacques (Siret dit) Bidelet et François Graullé, joueurs d'instruments résidant en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont passé un marché avec l'honorable homme Jean Soufflot, marchand en cette même ville, promettant de jouer pour lui lors d'un festin, ainsi que la veille lors du souper et le lendemain de la fête, ceci moyennant le prix de quatre écus d'or au soleil à payer à la fin de la prestation musicale [AD 89, E 479].

- Le 16 octobre 1570, devant François Thomas, notaire à Auxerre, en présence de Germain Grail et de Guillaume Collot, sont comparus les six joueurs d'instruments Jacques Titou, Jacques (Siret dit) Bidelet, Bon Titou, François Graullé, Jean Titou et Liger Pillard (ou Pellard), vivant tous à Auxerre, lesquels ont passé un marché avec l'honorable homme Pierre Cartault (qui a signé ainsi), archer de la garde du roi, promettant tous de jouer pour lui lors d'un festin devant avoir lieu le 20 novembre suivant, ainsi que la veille au souper et le lendemain de la fête jusqu'à midi, ceci moyennant le prix de sept écus d'or au soleil à payer à la fin de la prestation musicale [AD 89, E 479].
- Le 26 juin 1588, devant Yves Denis, notaire à Auxerre, en présence de l'honnête homme Jacques Desprez (qui a signé) et du cordonnier Gaspard Chapelle, demeurant tous deux à Auxerre, est comparu François Graullé (ou Groslé), maître joueur d'instruments en ladite ville d'Auxerre, représentant Louis Loppin, Nicolas Loppin et son fils Charles Graullé (ou Groslé), eux aussi joueurs d'instruments, lequel a été engagé avec ses trois associés par le bâtonnier et les procureurs de la confrérie de Saint-Jacques à Auxerre, moyennant la somme de quatre écus soleil, ceci pour jouer de la musique le 25 juillet 1588 (jour de la fête de saint Jacques le Majeur), ainsi que la veille lors des vêpres [AD 89, E 479].
- Le 29 octobre 1588, devant Yves Denis, notaire royal à Auxerre, en présence d'Etienne Moreau, sont comparus les quatre honorables hommes François Graullé, Louis Loppin (ou Loupin), Charles Graullé et Nicolas Loppin (ou Loupin), tous joueurs d'instruments demeurant à Auxerre, lesquels ont été engagés pour la somme de huit écus soleil par maître Eusèbe Légeron, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre, ceci pour jouer lors de son banquet de noces devant avoir lieu en ladite ville d'Auxerre le premier lundi suivant le jour de la Saint-Martin (ou lundi 14 novembre 1588), ainsi que la veille au souper et le lendemain dudit banquet [AD 89, E 479].
- Le 21 novembre 1588, devant Yves Denis, notaire royal à Auxerre, en présence de Pierre Bonneau, sont comparus François Graullé, Charles Graullé, Louis Loppin et Nicolas Loppin, tous joueurs d'instruments en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont été engagés par Claude Huot et maître Lazare Colas, domiciliés à Voutenay, pour aller jouer sur place le jour de la fête de Saint-André (30 novembre 1588), ainsi que la veille au soir et le lendemain, ceci pour le prix de sept écus d'or soleil en plus de la nourriture et du logis audit lieu de Voutenay [AD 89, E 479].